Accompagnement DUERP : Rédiger ou mettre à jour son Document Unique

Public concerné

Entreprise avec 1 salarié ou plus

Lieu

Dans votre entreprise

Tarification

Sur devis selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise

Protégez vos employés et conformez-vous à la législation en rédigeant votre Document Unique

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié.

Vous devez y consigner le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels vos salariés peuvent être exposés.
De la simple mise en conformité à la mise en place d'une véritable politique de prévention des risques, nous vous proposons un **accompagnement totalement adapté à votre besoin** selon votre secteur d'activité, les conditions de travail de vos salariés et la configuration de votre site.
Nous nous déplaçons dans vos locaux afin de réaliser un état des lieux pour vous aider à élaborer votre Document Unique.

OBJECTIFS :

- Avoir un Document Unique conforme et à jour
- Identifier et réduire les risques
- Mettre en place des moyens de prévention
- Protéger les équipes
- Manager les risques au quotidien

METHODOLOGIE :

>> Observation et analyse des postes de travail

L'observation et l'analyse des postes de travail permettent d'identifier précisément les dangers auxquels les employés sont exposés dans leur environnement professionnel.
L'objectif est de fournir une vision claire et détaillée des sources potentielles d'accidents ou de maladies, pour ensuite mettre en place des mesures préventives adaptées.

>> Analyse et évaluation des risques

La rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP) est une obligation légale qui centralise toutes les informations relatives aux risques professionnels identifiés dans l'entreprise. Ce document permet de formaliser l'analyse des dangers auxquels les employés sont exposés et de planifier des actions correctives pour les prévenir. Il sert de référence pour assurer la conformité réglementaire, améliorer les conditions de travail et garantir la sécurité des salariés en offrant une vue globale et actualisée des risques.

>> Élaboration d'un plan d'action

L'élaboration d'un plan d'action est une étape importante pour la mise en œuvre efficace de toute stratégie. Ce processus permet de structurer les tâches, de répartir les responsabilités, et de suivre les progrès de manière organisée. En ayant un plan d'action clair, les équipes peuvent optimiser leurs efforts, anticiper les obstacles, et ajuster leur approche en fonction des résultats obtenus.

Vous préférez travailler collectivement et confronter votre point de vue avec d'autres entreprises ?

Participez à l'un d'un de nos ateliers : Tout savoir sur l'atelier DUERP

Industriels, contactez le pôle Industrie et Performance durable

Commerçants, contactez le pôle Commerce, Tourisme, TPE